

CHAIRE CONFIANCE NUMÉRIQUE

Vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h

« Confiance et Intelligence Artificielle »

Luca CASTELLANI, Juriste au secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

« Les travaux de la CNUDCI au sujet de l'automatisation des contrats »

Résumé : Les textes de la CNUDCI sur le droit des transactions électroniques et des signatures électroniques ont été adoptés dans plus de 100 États. Un développement récent dans ce domaine est le recours croissant à l'automatisation pour la conclusion et l'exécution d'un contrat. La CNUDCI a désormais lancé un nouveau projet visant à clarifier les aspects du droit des contrats liés à l'automatisation des contrats. Pour ce faire, elle s'appuie sur les principes et les dispositions existants. Par conséquent, par exemple, elle traite de l'automatisation des contrats d'un point de vue technologiquement neutre (plutôt que lier l'automatisation des contrats à des technologies spécifiques telles que la blockchain). Certains défis intéressants concernent les limites de l'autonomie de la volonté lorsque les résultats du processus d'automatisation ne peuvent pas être entièrement prédits.

Présentation: Luca Castellani est juriste au secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). En tant que secrétaire du Groupe de travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique), il a supervisé la préparation de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques ainsi que les travaux sur l'utilisation et la reconnaissance transfrontalière des services de gestion d'identité et de confiance. Il a signé plusieurs publications traitant du droit commercial international et du droit comparé, en particulier concernant la vente internationale de marchandises, le commerce électronique et la réforme du droit commercial dans les pays en développement.